

**CIL VILLETTÉ-PAUL BERT**

**« Vivre notre quartier »**

**Maison de quartier**

**263, rue Paul Bert, 69003 LYON**

**Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416**

**Courriel : [cil\\_villette\\_pb@yahoo.fr](mailto:cil_villette_pb@yahoo.fr)**

**Site internet : [cil-villettepaulbert.org](http://cil-villettepaulbert.org)**

**Réunion mensuelle du C.I.L.**

**Maison de quartier, le mardi 12 mars 2019 à 20h**

**Etaient présents :** Mesdames, Messieurs Michel Berthomier, Christine Bouchekoura, Michel Catheland, Bernard Conus, Benoît Ferry, Vincenzo Giacomarra, Georges Guillier, Michel Lirola, Josyane Locatelli, Jean-Mehdi Loukili, Marie-France Lutin, Élise Maola, Jacques Nemon, Bernard Pichon, Marie-Claude Roustand, Xavier Simond, Martine Vivant.

**Excusés :** Mesdames, Messieurs Ghislaine Anding, Noëlle Balassa, Eliane Bartoli, Sylvine Guillon, Odile Meunier, Jean-Claude Midol.

---

**1 - Retour sur la réunion mensuelle du 12 février 2019 en présence de Madame Catherine Panassier, Maire du 3ème arrondissement, Monsieur Laurent Peiser, Adjoint en charge des Déplacements, de la Voie et des Projets urbains, Monsieur Ludovic Boyron, Directeur Général de la Société Publique Locale Lyon-Part-Dieu.**

Au terme de cette rencontre, riche d'échanges et d'informations, Bernard Pichon liste six « points de veille » sur lesquels nous resterons vigilants :

**1<sup>er</sup> point : La rue de Bonnel .**

**Rappel de ce qu'a dit Monsieur Boyron :** « Jusqu'à 2020, pendant le temps de fermeture de la trémie, est créé à la place de la voie des taxis un trottoir de 3 mètres. Mais au-delà de 2020, il sera impossible de maintenir la chose. Deux trottoirs de 1m50 de passage libre, avec garde-corps, seront placés côté nord et sud. »

Après s'être porté sur les lieux, concernant la signalétique, Jean-Mehdi Loukili commente ainsi : « Pour le cheminement piéton rue de Bonnel, je ne vois pas de problème dans le sens est - ouest en sortant du tunnel côté boulevard Marius Vivier Merle. Le cheminement est bien balisé. Peut-être mettre des balises souples(plots en plastique) sur le trottoir pour protéger les piétons ? Le problème est plutôt du côté de la rue de la Villette quand on sort du tunnel donc dans le sens ouest - est car le trottoir côté sud de la rue de Bonnel est coupé par la voie temporaire (donc un marquage jaune a moitié effacé) qui permet aux taxis de rejoindre la gare de la Part Dieu. Une remise en état du marquage au sol + panneaux de signalisation "exemple : danger piétons" seraient la bienvenue »

**2<sup>ème</sup> point : Le manque de toilettes.**

Notamment Place de Francfort. Un courrier signé du président sera adressé à Madame le Maire pour qu'y soit installée une sanisette gratuite qui pourrait à la fois servir aux usagers de la gare routière et à ceux qui fréquentent le Parc Jugan.

Concernant la Place de Francfort, Bernard Pichon précise, suite à la demande d'une personne présente, que le projet d'installation d'une fontaine (de la Rize) a été abandonné.

Il est suggéré que puissent être installés des brumisateurs en ce lieu très minéral où il risque de faire très chaud en période estivale.

### **3ème point : Le statut du parc Jugan.**

**Monsieur Boyron avait présenté les choses ainsi :** « *La SPL Part-Dieu a été désignée par la Métropole pour piloter les travaux d'aménagement de La Part-Dieu (contrat de 2015 à 2019), sur un périmètre qui recouvre une surface de 170 hectares. Au sein de cette surface, le cœur de la Part-Dieu est une ZAC ( Zone d'Aménagement Concerté d'environ 40 ha). Mais que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la ZAC, la SPL ne peut intervenir que sur les voies, places et espaces publics dont la liste est rigoureusement établie par les élus (programme d'aménagements publics). Pour l'heure, le parc Jugan n'appartient pas à cette liste. »*

Les travaux d'un espace privatif du restaurant, récemment effectués aux abords du Campanile et qui empiètent sur le Parc nous interpellent cependant.

### **4ème point : Le devenir de la Place de Milan**

**Bernard Pichon** avait précisé que le CIL tenait beaucoup à ce que le projet concernant cette place intègre la nécessité d'une mixité sociale et d'activités.

**Monsieur Boyron** avait répondu que le projet de rénovation de ce lieu est encore à l'étude mais que la volonté des décideurs est bien de satisfaire à cette demande de mixité. Il ajoute que seront proposés là des logements en accession à la propriété, des logements sociaux, des bureaux, des logements étudiants et que les rez-de-chaussée seront mis à disposition de commerces et services. (... à suivre...)

### **5ème point : L'amélioration du passage sous le pont de la rue Paul Bert :**

A voir : l'aménagement des trottoirs ; les travaux relatifs à l'éclairage. Et pourquoi pas une fresque pour embellir le lieu ?

### **6ème point : Le redressement de la rue Flandin, l'aménagement de l'esplanade Mandela avec le futur espace sportif (sur la future station de froid).**

**Monsieur Boyron a fourni les renseignements suivants :** d'ici 2020, la rue Flandin va être redressée afin de libérer l'espace central de la circulation et du stationnement. Elle sera requalifiée en lien notamment avec l'opération de construction de bureaux du groupe Orange. Le projet d'aménagement prévoit :

- le réaménagement de la rue Flandin avec création de 2 bandes cyclables, des trottoirs plus larges et ombragés,
- l'aménagement provisoire de l'espace central,
- la création d'un parvis piéton ombragé accueillant une station Velov' à l'angle de la rue Kimmerling

Les essences d'arbres plantées seront celles du projet Lyon Part-Dieu : gingko biloba, févier d'Amérique, poirier de Chine, pins sylvestres.

**Monsieur Boyron** précise enfin : « *Les travaux commencent ce mois-ci et concernent d'abord le dévoiement des réseaux, puis à partir d'avril, le réaménagement de la rue Flandin. Tout devrait être terminé en mars 2020. Le coût estimé à 5,1 millions d'euros est pris en charge dans le cadre d'un Projet urbain partenarial (PUP) auquel participe la Ville, la Métropole et Orange.* ».

Une concertation sera engagée au printemps, pour son l'aménagement ultérieur: activités sportives, ... Les travaux de voirie seront achevés début 2020.

## **2 - La contribution du CIL au CICA du lundi 11 mars sur la propreté.**

**Bernard Pichon**, présent à cette réunion commente le document qu'il a préparé avec **Jean-Mehdi Loukili** et dont il a exposé quelques points lors du CICA. Voici ce texte :

**Constat** : Nos rues, avenues, parcs, espaces verts et endroits retirés, sont parfois souillés ou partiellement nettoyés. Certes les incivilités sont nombreuses et persistent, mais il nous semble aussi constater un manque de régularité des interventions pour les entretenir (toujours un manque de moyens humains ou alors d'équipements performants type machine glouton, laveuses) ?

**Propositions concrètes :**

- **Mettre à la disposition du personnel de nettoyage de la Métropole sur notre quartier, en plus des chariots + pinces + balais, des équipements plus conséquents** . Une laveuse de voirie qui passe à toute vitesse dans les rues ne permet évidemment pas un nettoyage des trottoirs. Des moyens type glouton, laveuses, laveuses hautes pressions existent mais ils sont utilisés sur la Presqu'ile, Saint-Jean, les Berges du Rhône... Lieux semblent-ils plus prestigieux que notre quartier ?

- **Mettre en place une collecte régulière des encombrants** (une fois tous les deux mois) avec un échéancier largement diffusé, au niveau de l'arrondissement. Ce qui permettrait de régler les problèmes de dépôts sauvages. L'argument financier ne peut être un frein puisque la TEOM collectée par la Métropole est largement excédentaire<sup>1</sup> !

En effet, la question des encombrants restent non solutionnée sur la ville de Lyon. Les collectes « type Ecosystème » (un des organismes en charge de la REP des Equipements Electriques et Electroniques) sont épisodiques dans notre quartier<sup>2</sup> (que fait-on en février et avril 2019 : on va dans un autre quartier avec sa voiture ? Quid de la pollution automobile qui est générée?) et répondent que partiellement à la demande. Cela ne donne pas une solution pérenne. La résultante est la présence de dépôts sauvages qu'il faut signaler sur le site « GRECO »<sup>3</sup>. Cette démarche est fastidieuse et entraîne une perte de temps pour les habitants. Un signalement par les agents de la voirie serait plus rapide.

- **Remettre en place les panneaux interdisant les dépôts sauvages sous peine d'amende** (il reste les massifs en béton + les poteaux mais plus les panneaux d'information).

- **Mettre en place un tri avec valorisation du contenu des corbeilles grises de propreté, qu'ils s'agissent de celles que l'on retrouve sur la voirie (9 000<sup>4</sup>) ou dans les parcs et jardins (environ**

<sup>1</sup> <https://www.lyoncapitale.fr/politique/teom-la-mission-d-information-creee-lundi-par-le-grand-lyon/> et <https://www.lyoncapitale.fr/politique/teom-en-2019-l-etat-ne-payera-plus-pour-le-grand-lyon/>

<sup>2</sup> <https://www.grandlyon.com/services/points-de-collecte-des-equipements-electriques-et-electroniques.html>

<sup>3</sup> <https://www.grandlyon.com/pratique/demande-proprete.html>

<sup>4</sup> <https://www.grandlyon.com/pratique/faq-dechets-proprete.html>

**4 000).** L'incinération des déchets produit bien de l'énergie thermique qui permet de chauffer des logements, ce qui est louable, mais elle produit également des polluants, ceux-ci n'étant pas totalement éliminés lors des traitements des fumées avant leur rejet à l'atmosphère. Un tri des poubelles permettrait de réduire le volume des déchets à incinérer et récupérer le verre, le carton, l'aluminium et les plastiques.

**- S'assurer que les différents chantiers de la Part-Dieu ou du quartier ne dégradent pas la propreté des rues.**

Au terme du CICA, diverses questions attendent réponses... concernant notamment la mise à disposition d'un lieu dans notre quartier de Part-Dieu Est pour le dépôt des encombrants ? Quid de la gestion des épaves de voitures ou de vélos ? Quid du ramassage et du traitement des mégots ? Quid de l'information qui court concernant le ramassage des ordures sur la tranche horaire 5h – 7h15 ?

**3 - Questions diverses.**

**A -** A propos de la circulation angle rues Turbil / Charial, la présence des conteneurs et l'organisation du stationnement gênent considérablement la visibilité.

**Jean-Mehdi Loukili** s'est porté sur les lieux et commente : « *Concernant le problème de visibilité sur la route quand on vient de la rue Antoine Charial et que l'on tourne pour aller rue Turbil, effectivement la visibilité est très réduite. La présence de la colonne à verre masque le passage piéton rue Turbil et l'on découvre au dernier moment s'il y a ou pas un piéton sur ce passage. Ne parlons pas du piéton .... Le phénomène est aggravé par la place de parking à l'angle côté rue Antoine Charial. Pour moi, avant de demander une suppression de cette place de parking, le déplacement de cette colonne à verre est souhaitable. »*

**B – Josyane Locatelli** , trésorière du CIL, précise que le transfert des comptes de la Caisse d'Épargne au Crédit Agricole est désormais achevé.

**Elle rappelle, en outre, que plusieurs membres du CIL n'ont pas encore réglé leur cotisation 2019 ( 10 euros ) . Merci d'y penser !**

Michel CATHELAND, Secrétaire, le lundi 25 mars 2019

**La prochaine réunion mensuelle du C.I.L.**

se tiendra à la Maison de Quartier

**le mardi 9 avril 2019, à 20h.**